

L'université, institution des classes moyennes et supérieures

Autor(en): **Fischer, Roland**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **26 (2014)**

Heft 103

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-556226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'université, institution des classes moyennes et supérieures

Quel est le meilleur moyen d'atteindre l'égalité des chances afin que les nantis ne soient pas les seuls à pouvoir s'offrir des études? Malgré son caractère brûlant, cette question n'a pratiquement pas fait l'objet de recherches.

Par Roland Fischer



Dépôt le 20 janvier 2012 de l'initiative sur les bourses d'études de l'Union des étudiant-e-s de Suisse.

Photo: Keystone/Marcel Bieri

En Suisse, il y a quelque chose de trouble dans le domaine du soutien aux étudiants issus de familles économiquement faibles. Le système des bourses d'études est un embrouillamini fédéraliste. Avec 26 règlements différents, une demande de soutien s'apparente à un jeu de hasard géographique. «Le règlement actuel est injuste, car les chances d'une étudiante nidwaldienne d'obtenir une bourse d'étude sont beaucoup plus faibles, et elle bénéficie de nettement moins de soutien qu'un étudiant vaudois, même s'ils étudient tous les deux à la même haute école spécialisée bernoise et que leurs familles ont des revenus tout aussi modestes», écrivait récemment l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) en réaction à la décision du Conseil des Etats qui a refusé une fois encore de faire quelques pas vers l'harmonisation des règlements (voir encadré). Dans les Grisons, un habitant sur 74 reçoit une bourse, contre un sur 285 dans le canton de Glaris. Le montant du soutien varie lui aussi beaucoup: au niveau des hautes écoles, les bourses d'études s'élèvent en moyenne à seulement 4000 francs par an dans le canton de Neuchâtel, alors qu'elles sont presque trois fois plus élevées dans le canton de Vaud, pourtant voisin. De manière générale, très peu de cantons disposent de fonds suffisants pour soutenir tous les candidats aux études, conformément à l'idéal de l'égalité des chances, indépendamment de l'origine et de la situation familiale.

Cette situation est la conséquence d'une évolution en soi réjouissante. Dans les années 1960, le nombre d'étudiants a commencé à augmenter, et cette tendance se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Avant, il allait de soi que les études supérieures étaient réservées aux nantis. En 1960, les huit universités cantonales et les EPF comptaient quelque 14 000 étudiants. Ceux-ci ne représentaient donc que 3% de la population. De fait, personne ne parlait de bourses d'études. Puis est venue l'expansion de la formation et, avec elle, en 1965, une loi fédérale sur les bourses d'études censée assurer que «même les enfants issus de familles modestes puissent choisir une profession qui corresponde à leurs capacités et à leurs traits de caractère», comme l'écrivait le conseiller fédéral Hans Peter Tschudi. Au début du système suisse des bourses d'études, ce noble objectif a été atteint.

Proportion en baisse

Entre 1960 et le milieu des années 1970, le nombre d'étudiants a triplé en Suisse et n'a cessé de croître depuis. Mais les dépenses pour les bourses d'études, elles, ont à peine augmenté depuis 1980. A cette date, 16% des personnes qui accomplissaient une formation post-obligatoire bénéficiaient d'une bourse d'études. En 2013, ce score dépassait à peine 7%. La Confédération ne s'engage quasiment plus: sur le total des 300 millions de francs alloués sous forme de bourses d'études, seuls 25 millions

proviennent de ses caisses. Apparemment, on considère à nouveau que la formation supérieure est réservée à ceux qui peuvent la payer. «L'Université reste une institution des couches moyennes et supérieures», résume Charles Stirnimann, chef de l'Office bâlois des contributions à la formation et président de la Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE).

D'un point de vue social, la situation est encore plus intéressante dans les hautes écoles spécialisées (HES). Chez elles, il existe un potentiel plus important pour permettre aux personnes issues de milieux non académiques d'accéder à un diplôme de type universitaire. La perméabilité sociale y est en effet beaucoup plus grande, explique Charles Stirnimann. Les HES devraient donc aussi présenter un taux de bourses d'études beaucoup plus élevé que les universités. Or, il se situe à un niveau à peu près équivalent, comme le montre la statistique des bourses d'études récemment publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour cet historien, spécialiste du sujet dans notre pays, cela montre bien que les bourses d'études «ne sont pas juste une prestation sociale, mais une prestation de politique de la formation» (ou, tout au moins, qu'elles devraient l'être). Grâce à un bon pilotage, estime-t-il, il serait possible «d'exploiter de manière optimale le potentiel de la société» et d'obtenir des correctifs sociaux. Cet argument est d'autant plus actuel que les employeurs suisses se plaignent de manquer de personnel qualifié.

Prêt de soutien en Scandinavie

A quoi le système idéal des bourses d'études devrait-il ressembler? Faudrait-il, si possible, soutenir tous les requérants? Dans ce cas, entre 20 et 25% des étudiants, en Suisse, seraient boursiers. Mais dans les faits, les chiffres varient beaucoup d'un canton à l'autre, car les coûts de déplacement et de logement sont très différents suivant la proximité de l'université. Ou conviendrait-il de déterminer des critères ciblés d'encouragement? La recherche sur la formation n'a pas vraiment de réponse. Elle ne s'est pratiquement pas penchée sur l'impact effectif des bourses d'études et d'autres formes de soutien. En 2002, deux chercheuses allemandes, Stefanie Schwarz et Meike Rehburg, ont soumis les systèmes européens de bourses d'études à une comparaison descriptive. En Scandinavie, par exemple, dans la même classe d'âge, de 70 à 80% des personnes font des études, et nombre d'entre elles bénéficient d'un prêt de soutien. Mais la question de savoir quel serait aujourd'hui le bon système pour permettre à tous les candidats aux études de suivre la formation qu'ils désirent ne figurerait pas au centre de cette recherche.

En Suisse, c'est surtout Nils Heuberger qui s'est penché sur le sujet. Depuis cette année, il est en charge du dossier à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Avant, son

poste n'existait pas. Sa recherche a montré que la situation économique familiale continuait d'influencer les chances d'effectuer des études secondaires. Ce qui a sans doute des effets sur la suite de la formation. Il souligne aussi que la question des bourses d'étude relève finalement d'une culture de la formation. Une étude qu'il a réalisée pour l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) a montré des différences importantes entre Suisse romande et alémanique. Le système idéal de bourses d'études ne devrait donc être défini qu'en fonction d'un plus large contexte de politique sociale et de formation.

Pour Lea Oberholzer, en charge du dossier à l'UNES, une chose est claire: un système idéal serait l'affaire de la Confédération. Et que pense-t-elle des demandes politiques toujours plus insistantes pour qu'on accorde plutôt des prêts que des bourses? «L'expérience prouve que la perspective d'être endetté pendant des années pousse certaines personnes à renoncer à une formation plutôt que de contracter un emprunt», dit-elle. Ce qui aurait pour conséquence de désavantager précisément les moins favorisés. A ce propos, Nils Heuberger cite des relevés de l'OFS qui montrent que les prêts disponibles ne sont pas tous sollicités. L'impasse politique entre Confédération et cantons demeure donc, et une série de questions restent ouvertes. A tous les niveaux, il y a nécessité d'agir: en soi, ce serait une bonne base pour un grand projet de recherche.

Roland Fischer est journaliste scientifique libre.

L'initiative sur les bourses d'études

L'initiative sur les bourses d'études de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) a pour objectif d'abolir les différences cantonales dans ce domaine. Cela implique de transférer de nombreuses compétences à la Confédération. Avec la révision de la loi sur les contributions à la formation, le Conseil fédéral a présenté un contre-projet indirect à l'initiative. Celui-ci prévoit que les cantons qui soutiennent une harmonisation pour toute la Suisse par le biais d'un concordat sur les bourses d'études bénéficieraient d'avantages financiers. Jusqu'ici, seize cantons ont adhéré à ce concordat.